

AVIS DE CONCERTATION
RELATIVE A LA MODIFICATION N°7
DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'HYERES

Du 5 janvier 2026, jusqu'au bilan de la concertation
par délibération du Conseil Métropolitain

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information et de recueillir les avis et remarques du public sur la modification n°7 du PLU d'Hyères portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 3Aur du Roubaud.

Le dossier est consultable au service aménagement de la mairie d'Hyères durant les heures d'ouverture au public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sur rendez-vous par téléphone au 04.94.00.79.93 ou via les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) ou de la ville d'Hyères (www.hyeres.fr).

Toute personne intéressée par la procédure peut émettre son avis sur le registre ouvert à cet effet.

Toute personne intéressée peut également faire part de ses observations par courrier à l'intention de Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse suivante : Métropole Toulon Provence Méditerranée - DGA DDVT/ Direction de la planification, projets urbains et fiscalité - Hôtel de la Métropole - 107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 TOULON Cedex 09, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr, en précisant en objet : «**modification n°7 du PLU d'Hyères** ».